

Agde, le 14 février 2013

**AVENANT CONTRAT ENTRETIEN DE PISCINE
SAISON 2013**

Entre les soussignés :

Résidence « LES CRISTALINES »,

Chez FONCIA SOGI, rue de l'Olivette, 34500 BEZIERS
d'une part, et

HERAKLES SARL, 2 bis rue Montée de Joly, 34300 AGDE
Représentée par Mr Grégory MOLINA

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ENTRETIEN PISCINE SAISON

- Mise en route bassin
 - Vidange, sous surveillance
 - Nettoyage complet du bassin
 - Remplissage du bassin
 - Mise en service après contrôle des filtres, pompes, ...
 - Mise en route filtration et système de chloration & pH
 - Contrôle fonctionnement

- Entretien de la piscine, **7/7 jours du 15 mai au 30 septembre**
 - **Passage quotidien, jours fériés inclus**
 - Nettoyage et désinfection des plages,
 - Nettoyage du pédiluve, du bassin au balai aspirateur, des paniers de skimmers, des préfiltres de pompe, filtres
 - Chloration du bassin et du pédiluve
 - Ajustement du pH
 - Analyse et tenue du carnet sanitaire
 - Contrôle du niveau d'eau

- Fermeture, hivernage et mise hors gel de l'installation
 - Vidange partielle du bassin
 - Traitement hivernage
 - Vidange des préfiltres et filtres et ouverture
 - Nettoyage du système de chloration et pH
 - Mise hors tension de l'installation électrique
 - Application de graisse siliconée sur les éléments en caoutchouc

Visite de contrôle sur la période hivernale avec vérification de l'eau (produit d'hivernage) et vérification machinerie. Toute anomalie sera signalée immédiatement au syndic de la résidence.

MISE EN ROUTE BASSIN	650.25 €
ENTRETIEN DE LA PISCINE	3 683.73 €
FERMETURE, HIVERNAGE	1 231.45 €
MONTANT ANNUEL HT	5 565.43 €
TVA 19.60%	1 090.82 €
MONTANT ANNUEL TTC	6 656.25 €

Fournitures des produits facturées en supplément

FACTURATION A LA SAISON

Le présent contrat est établi pour une période de 12 mois. Il sera renouvelable par tacite reconduction à date d'anniversaire, avec indexation des tarifs, sauf dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois.

Fait à Agde en deux exemplaires,

HERAKLES SARL,
Mr Grégory MOLINA

Le représentant, **FONCIA SOGI** « Bon pour accord »